

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 janvier 2019

Présents : CHEVALIER C; BADONNEL JC; DOMARTIN R; VINEY MC; ARBEY C; ROBBE B; ROUET D; NEVERS A; FROIDEVAUX L.

Absent ayant donné procuration : TROSSAT P à CHEVALIER C.

Absent excusé : ROUX G.

Absent : BRISARD C.

ORDRE DU JOUR

DCM : Suite à une visite d'inspection, dépôt d'une partie des archives communales aux archives départementales.

DCM : Création d'un jardin par l'atelier de jardinage sur terrain communal de 50mx30m (jardinage de base, plants anciens, jachère, nichoirs à oiseaux...)

DCM : Remboursement caution logement communal suite départ du locataire.

DCM : Motion de soutien aux sapeurs-pompiers car une nouvelle directive européenne interdit le cumul emploi salarié et volontariat sur plus de 48 heures hebdomadaires, ce qui peut pénaliser fortement les centres de secours.

DCM : Achat lame de déneigement

DCM : Problème de débit d'eau à la fontaine de Boulot située juste avant le commerce l'Autre Café.

DCM : Suite à une visite d'inspection, dépôt d'une partie des archives communales aux archives départementales.

Suite à une visite de contrôle effectuée par le directeur des Archives départementales de la Haute-Saône, il a été proposé le dépôt d'une partie des archives aux Archives départementales.

Les documents pris en charge par les Archives départementales restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient compatibles.

La commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.),

le Conseil Municipal, à **l'unanimité des membres présents, accepte**

- le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune
- charge Madame le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

DCM : Création d'un jardin par l'atelier de jardinage sur terrain communal de 50mx30m (jardinage de base, plants anciens, jachère, nichoirs à oiseaux...)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'association « Boulotonic Générations » envisage la création d'un jardin de sauvegarde d'une superficie de 50 m X 30 m. Pour ce faire, l'association demande à la commune l'autorisation d'utiliser un terrain communal. L'objectif de cette demande serait :

- De créer un lieu pour le public pour des ballades, des dégustations, de la découverte de nouveaux fruits (les vergers de sauvegarde)
- De créer un lieu pour la faune et la flore : fleurs mellifères, abri à hérisson, nichoirs à oiseaux, maisons à insectes.
- De créer un lieu pédagogique : jardinage de base, permaculture, nourrir la terre, amendement, aromates, plants anciens, emplacement pour l'association des 4 saisons, compostage, paillage et jachère.
- De créer un lieu de rencontre pour l'atelier de jardinage.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**, émet un avis favorable pour la création de ce jardin de sauvegarde et donne l'autorisation de le créer sur un terrain communal situé à proximité de la cabane des chasseurs.

Ce terrain sera mis à disposition de cette association à titre gracieux. Une convention sera établie entre la commune et l'association « Boulotonic Générations » pour une durée d'un an reconductible afin de respecter les lieux et l'objet de cette demande.

DCM : Remboursement caution logement communal suite départ du locataire.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le locataire du logement communal n°1 situé au 32 Grande Rue a quitté la commune le 31 décembre 2018. Un état des lieux de sortie a été effectué. Aucune dégradation n'a été constatée. Il y a donc lieu de rembourser la caution d'un montant de 436.03 €

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**, émet un avis favorable pour le remboursement de cette caution.

DCM : Motion de soutien aux sapeurs-pompiers car une nouvelle directive européenne interdit le cumul emploi salarié et volontariat sur plus de 48 heures hebdomadaires, ce qui peut pénaliser fortement les centres de secours.

La motion de soutien concerne les deux demandes suivantes :

➤ Au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.

En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui des sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

➤ L'engagement du Ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissent pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents, s'associe et soutient** le SDIS de la Haute-Saône ainsi que les Sapeurs-Pompiers de France.

DCM : Lame de déneigement

La lame de déneigement du tracteur de la Commune n'était pas homologuée, ce qui pouvait poser un problème de responsabilité en cas d'accident.

L'acquisition d'une lame adaptée au nouveau tracteur va donc être réalisée pour un montant de 1700 € HT soit 2040 € TTC.

DCM : Problème eau fontaine de Boulot

Le débit de la fontaine de Boulot est très faible depuis plusieurs mois. Suite à ce problème, un devis pour une demande d'étude de recherches des ressources en eau souterraine a été demandé auprès de la société Bleu comme l'EAU à Gérardmer. Ce devis se monte à 695 € HT soit 834 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser cette étude par le biais de cette entreprise.

Questions diverses

Un point a été fait sur différents dossiers en cours

PLUI

Une réunion de travail pour valider le plan de zonage est organisée pour le mercredi 27 février 2019 à 15h30.

Eclairage extérieur de la salle des fêtes

Un devis a été demandé à l'électricien de la commune pour installer un éclairage extérieur se mettant à fonctionner lorsqu'on approche de la porte d'entrée de la salle des fêtes afin de faciliter l'entrée à la tombée de la nuit. Les travaux devraient être réalisés prochainement.

Commission cimetière

L'étude sur l'extension du cimetière communal va débuter.

Une réunion de travail est prévue le 7 février 2019 en Mairie à 17h00 avec la société GROUP ELABOR.

Mise en peinture de la salle des fêtes

Après la peinture de la cuisine par l'employé communal, la mise en peinture de la grande salle sera effectuée avec l'aide de trois administrés bénévoles à partir du 12 février 2019.

Débat national

La possibilité de s'exprimer en ligne est offerte par l'intermédiaire du site internet de la Mairie. Un cahier de doléances va être mis en place à la Mairie.

Salle des Associations

Concernant la salle des Associations, le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité des présents, à l'élaboration d'un règlement d'utilisation.

Madame le Maire, Claude CHEVALIER